

Commune d'Ussel
 Département de la Corrèze
 République Française

DECISION MUNICIPALE n° D20250806-097

Département de la Corréze République Française		Service	Service Culturel
		Type	Contrat de cession de spectacle
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture	
Spectacle	ON VA S'AIMER		
Dates	JEUDI 6 NOVEMBRE 2025		
Lieu	Cinéma-Théâtre Le Carnot		
Attributaire	MUSIC ADDICT		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge du contrat de cession relatif au spectacle « ON VA S'AIMER » produit par MUSIC ADDICT – domiciliée lieu-dit Papon 63160 REIGNAT – proposé par le service culturel dans le cadre de la saison 2025-2026.

Article 2 : Le présent contrat de cession a pour objet l'organisation du spectacle « ON VA S'AIMER », présenté jeudi 6 novembre 2025 à 20 h 30, dans la salle du cinéma-théâtre Le Carnot.

Article 3 : Le montant total de cette prestation s'élève à **1498,10 € T.T.C.**

- Montant du contrat T.T.C : 1 266 €
- Frais de Voyages et 3 repas, le midi le jour de la représentation : 232.10 €.

Les Hébergements pour 3 personnes, la nuit du 06/11/25 et les 3 repas du soir, sont à la charge directe de la ville d'Ussel.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée au recueil des actes administratifs de la Commune.

Fait à Ussel, le 06 août 2025



Pour Le Maire absent,
Le 1^{er} Adjoint

Jean-Pierre GUITARD